

Avis sur le rapport 3-I de l'Exécutif régional
**Bilan de la Stratégie régionale pour
l'accompagnement du développement
de l'apprentissage 2025**

Rapporteur : Christophe Desmedt

Synthèse du rapport de l'exécutif régional

La Région avait jusqu'en 2018 une compétence pleine et entière sur l'apprentissage issue de la loi de décentralisation du 7 janvier 1983. Elle est aujourd'hui simple contributrice du dispositif, le pilotage étant désormais assuré par les opérateurs de compétences (OPCO). La loi impose à la Région de présenter le présent rapport annuel sur les dépenses en faveur de l'apprentissage. Il est soumis à l'avis du CESER pour la première fois depuis son instauration.

Pour rappel, les missions confiées à la Région sont :

- Contribuer à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée.
- Contribuer au bon fonctionnement des CFA, en cohérence avec les orientations du CPRDFOP.

Pour financer cette politique, la Région perçoit une dotation annuelle de France Compétences dont le montant est fixé par arrêté ministériel. La dotation 2025 se montait à 14,7 M€. Sur l'ensemble du territoire régional, 87 CFA, répartis sur 156 sites, ont ainsi pu être soutenus.

Le bilan rappelle les contextes nationaux et régionaux de l'apprentissage, avec une baisse du nombre d'entrées en 2025, et de nombreuses données chiffrées sur l'intervention de la Région.

En conclusion, le bilan met l'accent sur :

- L'implication continue de la Région dans le domaine de l'apprentissage depuis la réforme, dans le cadre réglementaire qui lui a été fixé.
- L'appropriation graduelle des modalités d'intervention régionale par les CFA, démontrée par une augmentation exponentielle des demandes de financement.
- La baisse des dotations régionales malgré la massification de l'apprentissage depuis 2018.
- La nécessité de repréciser les priorités et les critères régionaux dans ce contexte de baisse.
- Le besoin d'une régulation attentive et d'un cadre stable et sécurisant pour tous les acteurs et actrices.

Avis du CESER

Le CESER estime que ce rapport, très factuel, concret et proposant de nombreux exemples, illustre parfaitement la façon dont la Région a continué à soutenir l'apprentissage depuis 2018, en complémentarité et en cohérence avec les autres offres de formation, notamment la formation professionnelle initiale.

Le CESER partage largement les conclusions du bilan établi par la Région, en particulier les inquiétudes exprimées quant à sa capacité de poursuivre son soutien à l'apprentissage face à la réduction brutale des moyens financiers. L'absence totale de marge de manœuvre de la collectivité régionale est regrettable, d'autant qu'une politique de formation doit pouvoir se construire sur le temps long.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Dominique Gallet, au nom de la CGT

Notre intervention porte sur les deux rapports sur l'apprentissage qui nous sont soumis aujourd'hui par le Conseil régional.

Nous tenons à rappeler que l'apprentissage est fondamentalement un dispositif de formation professionnelle initiale par alternance sous contrat de travail. Son objectif premier devrait donc être la formation dans toutes ses dimensions pour permettre aux jeunes qui s'y engagent d'obtenir une qualification professionnelle permettant l'insertion durable dans l'emploi.

Or au fil du temps et des réformes successives, notamment depuis la loi de 2018 nommée bien à tort de "liberté de choisir son avenir professionnel", l'apprentissage est devenu prioritairement un dispositif de gestion de l'emploi des jeunes, très subventionné par l'État via France Compétences, à la main des entreprises via les OPCO. Les Régions ont perdu cette compétence, donc la possibilité de construire une politique régionale, sont sollicitées uniquement pour des financements complémentaires, ont donc du mal à se positionner et disposent de très peu de leviers. Leurs actions dépendent très fortement des politiques menées au niveau national. La Région BFC avait choisi de continuer à soutenir l'apprentissage et de garder un financement important, notamment en terme d'investissement.

Or, au nom de la situation budgétaire, le gouvernement actuel choisit de diminuer drastiquement le financement aux Régions par France Compétences.

Les mêmes annonces sont faites pour le Programme Régional d'Investissement dans les Compétences - PRIC. Nous ne pouvons que constater que la parole de l'État ne vaut plus grand-chose à l'heure où il déclare ne plus assurer les engagements financiers qu'il a pris contractuellement. C'est grave et dangereux pour la démocratie !

Les politiques de formation des jeunes et des travailleurs ont besoin de temps long pour qu'elles soient à leur bénéfice. Elles ont besoin d'être inscrites dans la durée car il s'agit de préparer l'avenir. Ce n'est pas le choix fait par le Gouvernement et nous le condamnons.

Les avis relèvent ces contradictions, nous le voterons.

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Le taux de rupture de contrats d'apprentissage est passé de 15 à 30 % entre 2017 et 2025 (sources : DARES) Et sur la même période l'État a par ailleurs consacré 132 MILLIARDS D'EUROS à l'apprentissage.

Un sénateur relevait par ailleurs récemment :

"À la question financière s'en ajoute une autre, plus grave encore sur le plan humain : celle des jeunes

que certains CFA captent sans leur offrir de véritables perspectives. Des structures peu scrupuleuses ont su tirer parti de la liberté d'installation pour recruter massivement des apprentis - souvent jeunes, parfois fragiles dans leur orientation - sur la base de promesses d'insertion non étayées, dans des filières saturées ou dans des diplômes à faible valeur sur le marché du travail. Ces jeunes, qui pensaient construire un avenir professionnel, se retrouvent à l'issue de leur formation sans emploi, sans reconnaissance de leurs acquis, et parfois découragés durablement. Le système de l'apprentissage ne peut se permettre d'être perçu comme un marché captif au détriment de ceux qu'il est censé émanciper.

L'alternance doit être pensée comme un investissement en compétences pas seulement comme une solution économique.

Les contrôles de l'encadrement effectif et dans des conditions optimales d'apprentissage auprès des employeurs doivent par ailleurs être renforcés.

En parallèle la FSU rappelle que :

Les conditions d'études et de travail continuent de se dégrader d'année en année dans les lycées professionnels. Le manque de moyens et les réformes qui s'accumulent empêchent les établissements de remplir correctement leur mission de formation et d'émancipation de la jeunesse. La nouvelle terminale bac pro en est une parfaite illustration.

Un changement de cap pour les lycées professionnels avec un véritable dialogue social est indispensable au même titre que :

- l'abandon de tout parcours qui se fait au détriment des enseignements (abrogation du parcours personnalisé),
- un plan d'urgence pour les lycées professionnels publics répondant aux besoins des élèves : ouvertures de formations de CAP et bac pro, création des postes nécessaires (PLP, CPE, AESH, AED...), rénovation du bâti scolaire, notamment des ateliers.

La FSU et Solidaires voteront l'avis

Didier Michel, au nom du MEDEF

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté souhaite redire l'importance stratégique de l'apprentissage.

C'est aujourd'hui l'un des principaux leviers d'accès à l'emploi et de réponse aux besoins des entreprises.

Dans ce contexte, les évolutions de financement et les incertitudes qui pèsent sur le système appellent à la vigilance.

Les politiques de formation s'inscrivent dans le temps long. Elles nécessitent stabilité et lisibilité.

Nous insistons également sur l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques réels.

Industrie, transitions énergétiques, métiers techniques : les besoins sont là et doivent être anticipés.

L'enjeu est simple : disposer, demain, des compétences nécessaires au développement de notre économie régionale.